

La **Fédération des Sports à Quatres Murs du Québec section Squash Québec** sanctionne les épreuves aux Jeux du Québec régionaux et les règlements de la fédération, spécifique à cet événement, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE
U17	-17 ans lors des jeux régionaux	F/ M	Tournoi individuel
U15	-15 ans lors des jeux régionaux	F/ M	Tournoi individuel

B) AFFILIATION

Les joueurs doivent être **affiliés (frais de participation, saison 2017-2018)** à Squash Québec et en règle avec la Fédération des Sports à Quatres Murs du Québec section Squash Québec.

C) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Une compétition régionale d'une journée est organisée entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

D) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Adresse du domicile de l'athlète

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »